



TITRE DE CRÉANCE (CI-APRES LE « TITRE » OU LE « PRODUIT ») PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE, alternatif à un placement dynamique risqué de type « actions ».

ÉMETTEUR : Société Générale⁽¹⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Société Générale.

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE POUR BÉNÉFICIER DE LA FORMULE DE REMBOURSEMENT : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance effective.

ÉLIGIBILITÉ : contrat d'assurance vie ou de capitalisation (actif représentatif d'une unité de compte) et compte-titres.

⁽¹⁾ Standard & Poor's : A ; Moody's : A1. Notations de crédit au 23/05/2018. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument d'investissement dans le produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel
et non de nature réglementaire

DNP

août 2018

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

DNP AOÛT 2018 est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de DNP Août 2018, soit 1 000 euros. Le montant remboursé s'entend hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et en l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 15/08/2018 et la date de remboursement automatique anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement du contrat par décès), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Les titres de créance DNP Août 2018 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de DNP Août 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

CARACTÉRISTIQUES

- ⦿ Une durée d'investissement conseillée de 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé).
- ⦿ Un remboursement automatique anticipé du capital⁽¹⁾ possible chaque année.
- ⦿ Une exposition à l'évolution de l'indice EURO STOXX 50®, dividendes non réinvestis.
- ⦿ Le versement potentiel d'un coupon de 5,25 %⁽¹⁾ par an.
- ⦿ Une perte partielle ou totale du capital à l'échéance en cas de performance négative de l'indice excédant -40 %.
- ⦿ Un remboursement du capital initial⁽¹⁾ à l'échéance si l'indice n'enregistre pas une performance négative excédant -40 % au terme des 10 ans.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur.

AVANTAGES

- ◉ L'investisseur a l'opportunité de recevoir un coupon de 5,25 %⁽¹⁾ par an si l'indice EURO STOXX 50[®] enregistre une performance supérieure ou égale à -20 % par rapport à son niveau d'origine aux dates de constatation annuelle.
- ◉ Un remboursement possible avec gain, non seulement à l'échéance des 10 ans, mais aussi par anticipation : la stabilité ou la hausse de l'indice EURO STOXX 50[®] par rapport à son niveau d'origine à l'une des dates de constatation annuelle suffit pour que le capital soit restitué avec versement d'un coupon de 5,25 %⁽¹⁾ et que DNP Août 2018 prenne fin.
- ◉ Un remboursement du capital initial à l'échéance si, à la date de constatation finale, l'indice EURO STOXX 50[®] clôture au moins à 60 % de son niveau d'origine.

INCONVÉNIENTS

- ◉ **Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance :**
 - À l'échéance des 10 ans, dans le cas où l'indice EURO STOXX 50[®] clôture en dessous de 60 % de son niveau d'origine.
 - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- ◉ L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et au risque de faillite, défaut de paiement et mise en résolution de Société Générale (qui induit un risque sur le remboursement).
- ◉ Le gain est plafonné à 5,25 %⁽¹⁾ par an, même si la performance de l'indice EURO STOXX 50[®] est supérieure (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,25 %⁽¹⁾).
- ◉ L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice EURO STOXX 50[®]. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- ◉ La valeur de DNP Août 2018 à l'échéance des 10 ans sera très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40 %.
- ◉ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier entre 1 à 10 ans.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur.

ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50®

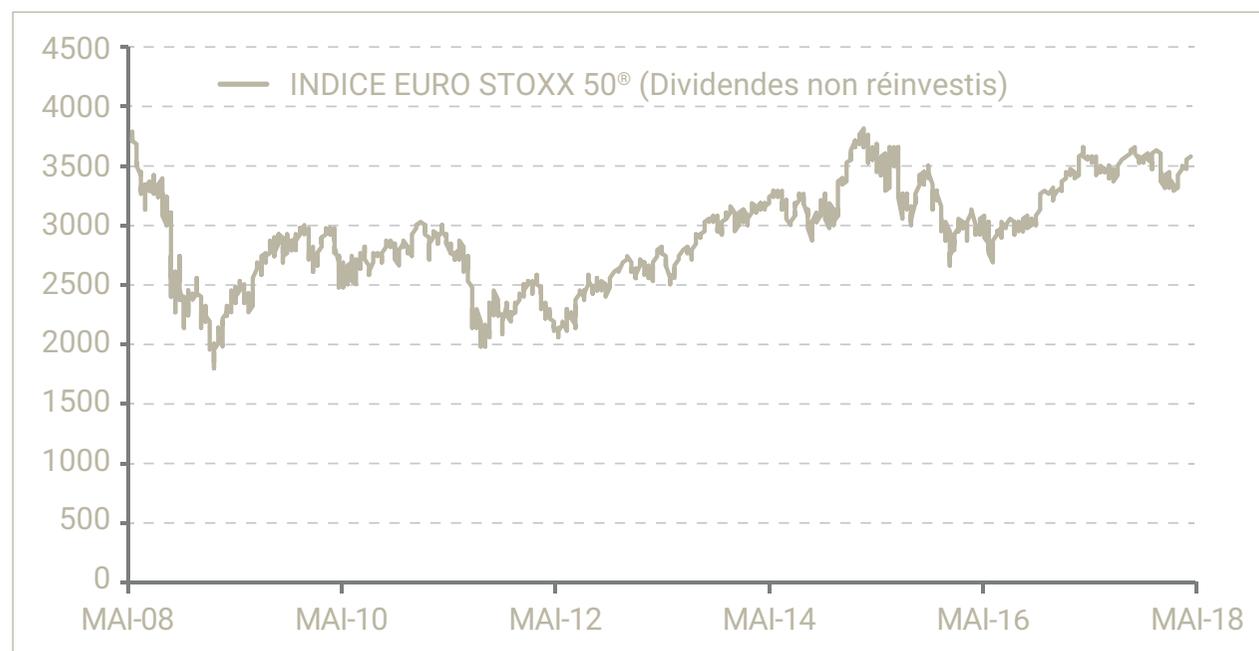
L'indice EURO STOXX 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché.

Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.

Les informations relatives à l'indice EURO STOXX 50® sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.stoxx.com>.

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

ÉVOLUTION DE L'INDICE



Source : Bloomberg du 22/05/2008 au 22/05/2018.

PERFORMANCES CUMULÉES AU 22/05/2018

	INDICE EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis)
1 an	+0,30 %
3 ans	-2,50 %
5 ans	+26,53 %
10 ans	-5,43 %

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÉRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale, ni l'Émetteur n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale, soit le 15 août 2018, on observe le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX 50® et on le retient comme niveau d'origine.

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS ANNUELS CONDITIONNELS – ANNÉES 1 À 10

CAS FAVORABLE : à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, si le niveau de l'indice EURO STOXX 50® est en dessous de son niveau d'origine, mais au moins à 80 % de ce niveau, l'investisseur perçoit⁽²⁾, à la date de paiement du coupon⁽¹⁾ :

COUPON DE 5,25 %

CAS DÉFAVORABLE : sinon, l'investisseur :

NE PERÇOIT PAS DE COUPON AU TITRE DE CETTE ANNÉE

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ – ANNÉES 1 À 9

Si la performance de l'indice EURO STOXX 50® est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine à l'une des 9 dates de constatation annuelle⁽¹⁾, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur perçoit⁽²⁾, à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ :

CAPITAL



COUPON DE 5,25 %



SOIT 105,25 % DU CAPITAL

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL BRUT DE 0,57 %⁽²⁾ À 5,25 %⁽²⁾
(en fonction du nombre de coupons perçus en cours de vie)

Sinon, le produit continue.

6

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE – ANNÉE 10

Si le produit n'est pas remboursé par anticipation préalablement⁽³⁾, il dure jusqu'à l'échéance des 10 ans, soit le 15 août 2028. À la date de constatation finale, le 8 août 2028 :

CAS FAVORABLE : la performance de l'indice EURO STOXX 50® est supérieure ou égale à -20 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 15 août 2028 :

CAPITAL



COUPON DE 5,25 %



SOIT 105,25 % DU CAPITAL

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL BRUT DE 0,51 %⁽²⁾ À 5,25 %⁽²⁾
(en fonction du nombre de coupons perçus en cours de vie)

CAS INTERMÉDIAIRE : la performance de l'indice EURO STOXX 50® est inférieure à -20 % mais supérieure ou égale à -40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 15 août 2028 :

CAPITAL

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL BRUT DE 0,00 %⁽²⁾ À 4,82 %⁽²⁾
(en fonction du nombre de coupons perçus en cours de vie)

CAS DÉFAVORABLE : la performance de l'indice EURO STOXX 50® est inférieure à -40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 15 août 2028 :

CAPITAL



BAISSE DE L'INDICE EURO STOXX 50®
PAR RAPPORT À SON NIVEAU D'ORIGINE



MOINS DE 60 % DU CAPITAL

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL BRUT NÉGATIF⁽²⁾

L'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice : la perte en capital peut donc être partielle ou totale.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

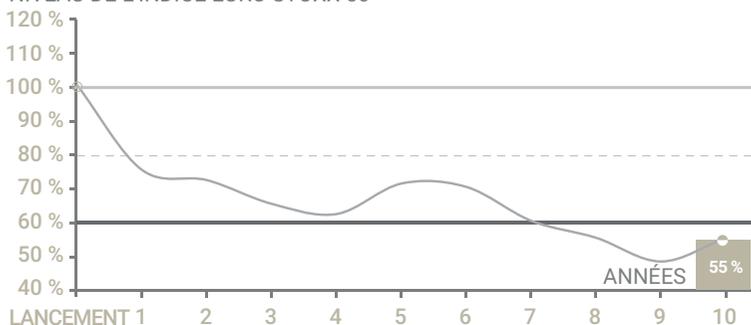
⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur.

⁽³⁾ Une sortie anticipée (hors remboursement automatique anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

NIVEAU DE L'INDICE EURO STOXX 50®



SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE EURO STOXX 50® AVEC FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES - 40 % EN ANNÉE 10

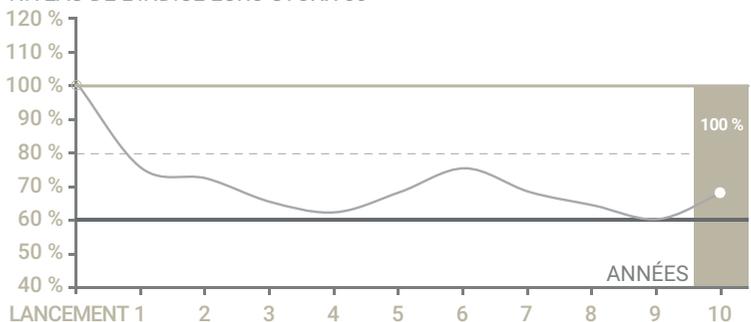
Aux 9 dates de constatation annuelle, l'indice clôturé en dessous du seuil de versement des coupons. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de ces années. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, l'indice clôturé à 55 % de son niveau d'origine, en dessous du seuil de perte en capital. Le capital est donc amputé d'une baisse de 45 % et l'investisseur reçoit à l'échéance 55 % du capital initial⁽¹⁾, subissant une perte.

Le Taux de Rendement Annuel brut de l'investissement est de -5,80 %⁽¹⁾ (égal à celui d'un investissement direct dans l'indice EURO STOXX 50®).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous du seuil de versement des coupons aux 9 dates de constatation annuelle et céderait la totalité de sa valeur à la date de constatation finale, le montant remboursé à l'échéance serait nul et la perte en capital totale.

NIVEAU DE L'INDICE EURO STOXX 50®



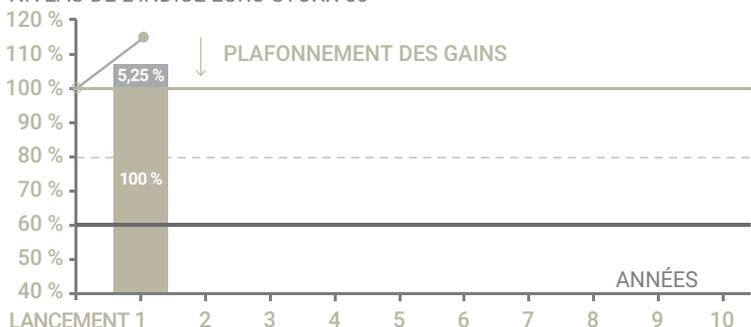
SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'INDICE EURO STOXX 50® SANS FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES - 40 % EN ANNÉE 10

Aux 9 dates de constatation annuelle, l'indice clôturé en dessous du seuil de versement des coupons. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de ces années. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, l'indice clôturé à 68 % de son niveau d'origine, au-dessus du seuil de perte en capital. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Annuel brut de l'investissement est de 0,00 %⁽¹⁾ (contre -3,78 % pour un investissement direct dans l'indice EURO STOXX 50®).

NIVEAU DE L'INDICE EURO STOXX 50®



SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE EURO STOXX 50® EN ANNÉE 1

À la 1^{ère} date de constatation annuelle, l'indice clôturé à 115 % de son niveau d'origine, au-dessus du seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé.

L'investisseur récupère donc, au terme de la première année, son capital par anticipation, augmenté d'un coupon de 5,25 %, soit un total de 105,25 % du capital initial⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Annuel brut de l'investissement est de 5,25 %⁽¹⁾ (inférieur à celui de l'indice EURO STOXX 50®, égal à 15 %, du fait du plafonnement des gains).

Dans le cas où l'indice clôturerait légèrement en hausse par rapport à son niveau d'origine à l'une des 9 dates de constatation annuelle, ou à la date de constatation finale, le rendement de l'investissement serait supérieur à celui de l'indice EURO STOXX 50®, du fait de la fixation des coupons à 5,25 % par an.

■ Niveau de remboursement
 ● Évolution de l'indice EURO STOXX 50®
 ■ Coupon(s) versé(s)

----- Seuil de versement des coupons
 — Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé

— Seuil de perte en capital à l'échéance

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013336336
Forme juridique des titres de créance	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Société Générale (Standard & Poor's : A ; Moody's : A1. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure le 23/05/2018. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument d'investissement dans le produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment).
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Devise	EUR
Valeur nominale	1 000 €
Montant minimum d'investissement	1 000 €. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Éligibilité	Contrat d'assurance vie ou de capitalisation (actif représentatif d'une unité de compte) et compte-titres.
Sous-jacent	Indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis - Code Bloomberg : SX5E Index)
Frais	Société Générale paiera aux distributeurs une rémunération jusqu'à 0,50 % par an (calculée sur la base de la durée maximale des Titres) du montant total des Titres effectivement conseillés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Période de commercialisation	Du 5 juin 2018 au 15 août 2018. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis.
Prix d'émission	100 % de la Valeur nominale
Date d'émission	5 juin 2018
Date de constatation initiale	15 août 2018
Dates de constatation annuelle	8 août 2019 (année 1) ; 10 août 2020 (année 2) ; 9 août 2021 (année 3) ; 8 août 2022 (année 4) ; 8 août 2023 (année 5) ; 8 août 2024 (année 6) ; 8 août 2025 (année 7) ; 10 août 2026 (année 8) ; 9 août 2027 (année 9)
Dates de paiement des coupons annuels	15 août 2019 (année 1) ; 17 août 2020 (année 2) ; 16 août 2021 (année 3) ; 15 août 2022 (année 4) ; 15 août 2023 (année 5) ; 15 août 2024 (année 6) ; 15 août 2025 (année 7) ; 17 août 2026 (année 8) ; 16 août 2027 (année 9) ; 15 août 2028 (année 10)
Dates de remboursement automatique anticipé	15 août 2019 (année 1) ; 17 août 2020 (année 2) ; 16 août 2021 (année 3) ; 15 août 2022 (année 4) ; 15 août 2023 (année 5) ; 15 août 2024 (année 6) ; 15 août 2025 (année 7) ; 17 août 2026 (année 8) ; 16 août 2027 (année 9)
Date de constatation finale	8 août 2028
Date d'échéance	15 août 2028
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 %.
Publication de la valeur liquidative des titres	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	À titre indicatif, une valorisation sera également assurée, tous les 15 jours, par Thomson Reuters (société indépendante financièrement de Société Générale).
Cotation	Bourse de Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France

AVERTISSEMENTS

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Risque de crédit - Les investisseurs prennent un risque de crédit sur Société Générale. En conséquence, l'insolvabilité de Société Générale peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. La valeur de marché du produit peut diminuer significativement en dessous de sa valeur nominale en conséquence de la solvabilité de la Société Générale. **Risque de marché** - Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du(des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. **Risque de liquidité** - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. **Risque de perte en capital** - Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur** - conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 01/06/2018, se rattachant au prospectus de base en date du 03/07/2017, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-020678 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « <http://prospectus.socgen.com> », et/ou sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu), et/ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse suivante : Société Générale Corporate & Investment Banking – 17 cours Valmy – 92987 Paris La Défense Cedex, sur simple demande. **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.**

Le Prospectus de base devrait être renouvelé au plus tard le 02/07/2018. La date exacte de ce nouveau Prospectus de Base n'est pas connue au

jour de la rédaction de cet avertissement et dépendra du visa délivré par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les investisseurs sont donc également invités à se reporter à la section facteurs de risque et informations sur l'émetteur du nouveau Prospectus de base dès que ce dernier sera publié sur le site.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Commercialisation dans le cadre d'un contrat d'assurance vie - Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier. **Événements extraordinaires affectant le sous-jacent : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit** - Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument sous-jacent du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. **Restrictions générales de vente** - Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. **Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers** - Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **Caractère promotionnel de ce document** - Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. **Agrément** - Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). **Performances sur la base de performances brutes** - Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur. **Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit** - Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter,

dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité des instruments sous-jacents et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit. **Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique** - Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une « personne ressortissante des États-Unis » ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des « personnes ressortissantes des États-Unis » ("Non-United States persons"), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base. **Avertissement relatif à l'Indice** - l'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** - L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. **Données de marché** - Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



Ce produit a été conçu en exclusivité par Société Générale en collaboration avec DS Investment Solutions pour les besoins de DNP Gestion Privée.

SARL DNP GESTION PRIVÉE

Dany PATIN, Conseiller en Gestion de Patrimoine Certifié (niveau II -NSF 313 N) Carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce T 225 délivrée par la préfecture du Loir et Cher n° RCS 752 491 308 - n° de démarcheur bancaire et financier : 1100213627KZ - n° ORIAS : 12068612 - n° ANACOFI CIF : E001781 - CNIL n° 1649111
Siège social : 2 rue Rebrousse Pénil, 41000 Blois.

Nathalie PATIN, Conseiller en Gestion de Patrimoine Certifié (niveau II -NSF 313 N) Carte de transaction immobilière délivrée par la C.C.I du Loir et Cher le 13/03/2018 sous le numéro CPI 4101 2018 000 025 456 - n° RCS 752 491 308 - n° de démarcheur bancaire et financier : 1100213627KZ - n° ORIAS : 12068612 - n° ANACOFI CIF : E003394 - CNIL n° 1649111
Siège social : 2 rue Rebrousse Pénil, 41000 Blois.

Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy - 92987 Paris - La Défense Cedex. Siège Social : 29 Bd Haussmann, 75009 Paris

552 120 222 RCS Paris - APE : 651C - SIRET : 552 120 222 000 13.

Société anonyme au capital de 1 009 897 173,75 euros (11/12/2017).

Société Générale est un établissement de crédit (banque) agréé par l'ACPR.

DS INVESTMENT SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital social de 350 000 euros - 820 648 806 RCS Paris. NAF 6619B.

Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 16 004 882.

Responsabilité Civile Professionnelle N°7400021119 souscrite auprès de Zurich Insurance PLC – 112, Avenue de Wagram 75017 Paris.

Siège social : 15/19 avenue de Suffren - 75007 Paris - Téléphone : 01 44 21 75 25 - Fax : 01 44 21 71 23

Adresse postale : 19 avenue de Suffren - CS 90 741 - 75345 Paris Cedex 07.